

## MODALITES D'INSCRIPTION EN COLLEGES et LYCEES PUBLICS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016 POUR LES FAMILLES EMMENAGEANT DANS LES HAUTS-DE-SEINE (ou déménageant au sein des Hauts-de-Seine)

Rappel : Les emménageants sollicitant une inscription en école primaire doivent contacter la mairie de la commune d'accueil

❶ **Elèves inscrits en 2015/2016 dans un établissement public ou privé sous contrat et sollicitant une inscription dans un collège ou un lycée en voie générale et technologique :**

Vous devez vous rendre dans votre établissement de secteur aux dates suivantes, pendant les périodes d'ouverture des établissements :

- Entrée en 6<sup>ème</sup> (hors modalités Affelnet), 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> : jusqu'au 16 septembre 2016
- Entrée au lycée GT: jusqu'au 02 septembre 2016 (hors modalités Affelnet)

Pour trouver le collège de secteur : <http://sectorisation92.ac-versailles.fr/public/>

Pour trouver le lycée de secteur : [www.ac-versailles.fr/lycees-de-secteur/](http://www.ac-versailles.fr/lycees-de-secteur/)

**Après le 2 septembre pour le lycée et le 16 septembre pour le collège, vous êtes invités à consulter le site de la DSDEN, rubrique « vie de l'élève », « inscription en collège ou en lycée »**

► Pour l'ensemble des démarches courantes, les familles n'auront pas à se déplacer à la DSDEN, leur interlocuteur est l'établissement de secteur.

❷ **Elèves inscrits en 2015/2016 dans un établissement public ou privé sous contrat et sollicitant une inscription dans la voie professionnelle (CAP ou BAC professionnel) :**

Vous devez vous rapprocher du Centre d'Information et d'Orientation le plus proche de votre domicile. Les CIO sont ouverts jusqu'au 13 juillet inclus et à partir du 24 août. La liste des CIO est consultable sur le site de la DSDEN92, rubrique « vie de l'élève », « orientation », puis « CIO ».

La liste des formations professionnelles dispensées dans les établissements publics ou privés sous contrat est consultable sur le site de l'ONISEP : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) – rubrique « téléchargement guides régionaux », choisir « après la troisième - Versailles 2016 ».

❸ **Elèves nouvellement arrivés en France, non scolarisés en France en 2015-2016**

Quelle que soit votre situation scolaire antérieure et la formation suivie dans le pays d'origine, et quel que soit le moment de l'année, vous vous adresserez au CIO de proximité (liste des CIO consultable sur le site de la DSDEN92- à la rubrique « vie de l'élève », « orientation », puis « CIO »)

❹ **Elèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat en 2015-2016 et sollicitant une inscription dans le public.**

Vous pouvez consulter le site internet de la DSDEN 92, rubrique «vie de l'élève », puis « inscription dans le second degré ».

**Rappel :** Pour toute question relative au suivi de la scolarité, **l'établissement** de scolarisation en 2015-2016 reste **l'interlocuteur unique** pour les collégiens et lycéens scolarisés en 2015-2016 dans un établissement public ou privé sous-contrat qui ne sont pas en situation d'emménagement.

Un service d'accueil est organisé par la DSDEN au niveau 1 du centre administratif départemental :

➤➤➤ du mercredi 22 juin au vendredi 1 juillet 2016 : de 9h00 à 11h30

➤➤➤ du mercredi 24 août au mardi 6 septembre 2016 : de 9h00 à 11h30

Centre Administratif Départemental 167/177 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 92000 Nanterre